



Suite liquidation judiciaire

Par **lilian83**, le **15/03/2013** à **10:35**

Bonjour,

j ai fait réaliser une extension de ma maison par un entrepreneur, les travaux sont terminés mais l entreprise est depuis 5 mois en liquidation judiciaire, la porte de garage qu'il m a installé ne fonctionne pas je lui dois encore 1700 euros et je n ai a ce jour aucune facture. que dois je faire de ses 1700 euros? dois je lui donner a lui ? puis je utiliser cette somme pour réparer ma porte de garage?
merci par avance pour vos reponses